



**IdeAs**  
Idées d'Amérique

**8 | Automne 2016 / Hiver 2017**  
**Ressources minières dans les Amériques : Mutations  
d'un continent**

---

## L'exploitation des ressources minières de l'Ouest étasunien : l'uranium, les autochtones et les environnementalistes

*Mining in the American West: Uranium, the Indigenous and Environmentalists*  
*La explotación de los recursos minerales en el oeste de Estados Unidos: para la  
minería del uranio, los reclamos indígenas y los ambientalistas*

Susanne Berthier-Foglar

---



**Éditeur**  
Institut des Amériques

### Édition électronique

URL : <http://ideas.revues.org/1710>  
DOI : 10.4000/ideas.1710  
ISSN : 1950-5701

### Référence électronique

Susanne Berthier-Foglar, « L'exploitation des ressources minières de l'Ouest étasunien : l'uranium, les autochtones et les environnementalistes », *IdeAs* [En ligne], 8 | Automne 2016 / Hiver 2017, mis en ligne le 21 décembre 2016, consulté le 05 avril 2017. URL : <http://ideas.revues.org/1710> ; DOI : 10.4000/ideas.1710

---

Ce document a été généré automatiquement le 5 avril 2017.



IdeAs – Idées d'Amérique est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# L'exploitation des ressources minières de l'Ouest étasunien : l'uranium, les autochtones et les environnementalistes

*Mining in the American West: Uranium, the Indigenous and Environmentalists*  
*La explotación de los recursos minerales en el oeste de Estados Unidos: para la minería del uranio, los reclamos indígenas y los ambientalistas*

Susanne Berthier-Foglar

---

## Introduction

- 1 Les États-Unis, un pays qui s'est construit et qui fonctionne grâce à son infrastructure de transports, se posent la question cruciale de l'énergie, encore plus que n'importe quel autre pays occidental. Par ailleurs, l'Ouest américain est la partie du territoire où la surface en terres publiques est la plus importante de tout le pays (The National Map). Il s'agit aussi de la région à plus forte proportion de réserves Indiennes (*ibid.*), des terres dont les ressources sont la propriété des tribus. Parmi ces ressources, l'uranium figure en bonne place. Son intérêt principal réside dans la production d'une énergie abondante qui n'impacte pas la couche de CO<sup>2</sup> atmosphérique mais dont les inconvénients semblent plus lourds que ceux des énergies concurrentes.
- 2 L'importance de l'énergie pour les États-Unis est résumée dans le slogan du lobby pro-développement : la grandeur de l'Amérique est liée à l'énergie—*Energy makes America great*—selon l'association CARE (*Citizens Alliance for Responsible Energy*, l'Alliance des citoyens pour une politique énergétique responsable)<sup>1</sup>.
- 3 La spécificité de l'Ouest des États-Unis est son peuplement intensif récent. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'administration américaine a d'ailleurs relocalisé les tribus indiennes dans

ce vaste espace qui semblait inépuisable. Les grandes villes y ont été créées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et leur accroissement s'est accéléré dans les années 1940. Leurs besoins énergétiques sont en augmentation du fait de leur extension, du faible pourcentage d'habitat collectif et de l'augmentation de la surface habitable par personne. L'Ouest contient aussi des zones naturelles spectaculaires par leurs caractéristiques géographiques dont la protection a débuté dès les années 1870 avec la création des parcs naturels dont le premier fut le Yellowstone en 1872. En outre, depuis les années 1970, les réserves indiennes de l'Ouest, des « Nations Indiennes souveraines », selon le terme consacré par la décision *Worcester v. Georgia* de la Cour Suprême (1832) et réaffirmé par la loi d'autodétermination des Indiens de 1975 (*Indian Self-Determination and Education Assistance Act*) accroissent leur territoire par revendication ou achat de terres.

- 4 Dans un contexte de croissance démographique et de revendications autochtones et écologistes, les politiques prédatrices en ressources naturelles sont aujourd'hui mal perçues. Quelles sont les dynamiques régionales dans le Sud-Ouest des États-Unis, une région à forte proportion autochtone, à fort potentiel touristique et avec une tradition militante (Berthier-Foglar S., 2010 : 363-399) ? Comment les autochtones ont-ils d'abord accepté, puis lutté contre leur participation dans l'exploitation de l'uranium pour finalement adopter une position parfois plus conciliante ? Quels choix sont possibles pour les populations locales ?

## L'exploitation des ressources de l'Ouest des États-Unis : de la prédation à la protection

- 5 Dès le début de l'histoire euro-américaine de l'Amérique, la disponibilité des ressources a joué un rôle majeur et la conquête de l'Ouest des États-Unis a suivi le même schéma. Les colons étaient des agriculteurs en quête de terres, des prospecteurs, voire des trappeurs. En parallèle, les pouvoirs publics ont cherché très tôt à préserver des zones naturelles de leur dénaturation par exploitation ou peuplement. Après le Yellowstone, dans le Wyoming, qu'il fallait protéger d'une exploitation minière, ce fut au tour du Yosemite en Californie (1890) puis du Grand Canyon en 1919. Un maillage de parcs nationaux se mit en place dans l'Ouest (Milner C., 1996 : 471-474).

### Aperçu historique des ressources minières de l'Ouest américain

- 6 L'Ouest américain a fourni des ressources à tout un continent en expansion depuis la ruée vers l'or de la Californie en 1849. Lors des booms miniers suivants (l'or du Colorado en 1858 et l'argent en 1879, l'argent du Nevada en 1858, l'or du Montana en 1864...), des richesses extrêmes furent amassées en un temps record, des montagnes furent creusées en maints endroits, des assemblages de tentes devinrent des villes en dur. Puis les filons s'épuisèrent et les villes minières furent abandonnées. Ces développements miniers se faisaient sans tenir compte de la population autochtone, parfois envahie par des hordes de prospecteurs, occupant massivement un territoire qu'un traité venait d'octroyer aux Indiens, comme ce fut le cas pour les Black Hills du Dakota du Sud dans les années 1870 (Debo A., 1970 : 238-242 ; Marienstras E., 2014 : 129-133).
- 7 Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Projet Manhattan, basé à Los Alamos au Nouveau-Mexique, suscita un boom minier de l'uranium pour fabriquer la bombe atomique. On en

trouva non loin de là, dans un gisement situé au nord de la petite ville de Grants (*Grants Uranium Belt*). Avec les besoins liés à la guerre froide, puis au nucléaire civil, les mines y furent exploitées des années 1950 à 1980, puis elles déclinèrent et furent fermées lorsque les coûts d'exploitation devinrent trop importants (McLemore V., 2007). Cette phase du développement se fit elle-aussi au détriment des populations autochtones, et en particulier des Navajo et des Pueblo. Certaines mines (le charbon de Black Mesa) étaient sur territoire indien et les tribus ont signé des accords avec des sociétés minières, d'autres étaient en bordure des réserves et les Indiens y furent employés (l'uranium de Jackpile, Pueblo de Laguna). : (Brugge D., et al, 2006 : 25-49).

## La protection des autochtones aux États-Unis

- 8 Les autochtones ont été les grands perdants de la conquête de l'Ouest et toute l'économie minière s'est faite à leurs dépens. Dans les années 1830, le pays paraissait tellement vaste qu'un État entier devait être le Territoire Indien. Mais en 1889, avec le déclin de la population indienne, il fut ouvert à la colonisation blanche. En 1917, la courbe démographique s'inversa et permit un renouveau de l'indianité surtout à partir des années 1960 (Rostkowski J., 2001). Un certain nombre de lois pro-indiennes furent alors promulguées, en particulier le droit de pratiquer la religion de son choix (loi AIRFA, *American Indian Religious Freedom Act*, AIRFA, US Code, 1978), un droit fondamental pourtant déjà inscrit dans le premier amendement de la Constitution des États-Unis. Les Indiens avaient demandé que les pouvoirs publics prennent en compte la spécificité de leurs religions qui nécessitent de vastes territoires naturels dont la dénaturation avait le même effet que l'interdiction d'une religion. Cette loi, malgré l'absence d'un volet coercitif, opérait un changement radical dans la prise en compte des voix autochtones lors des études d'impact (AIRFA, 1978).
- 9 Les tribus étant souveraines pour ce qui est de la gestion de leur territoire (*Indian Self-Determination and Education Assistance Act*, 1975), il est impossible pour l'État ou une société d'y implanter une infrastructure sans accord préalable. L'intérêt de la loi AIRFA réside dans le fait que des projets en territoire public puissent être arrêtés ou modifiés en cas de contestation par les tribus. Dans la pratique, les projets d'envergure sont toutefois plus difficiles à stopper que des projets d'importance locale (Makley M. et Makley M., 2010 ; Berthier-Foglar S., 2007).
- 10 Les montagnes sacrées représentent une catégorie de lieux sensibles à forte charge émotive, en particulier celles qui sont des montagnes cardinales. La jurisprudence montre que les voix indiennes sont écoutées même si ce n'est que partiellement. Ainsi, la station de ski Arizona Snowbowl dans le massif des San Francisco Peaks, en Arizona, a obtenu le droit de s'agrandir à l'aide d'un système utilisant les eaux usées pour la fabrication artificielle de neige – ce que contestent les amérindiens – mais les installations restent confinées aux versants et le projet d'éclairage nocturne des pistes a été abandonné car – selon les Indiens navajos qui se sont exprimés dans l'enquête de l'étude d'impact – « cette pratique nuisait au repos de la montagne » (Arrêt Rosenblatt, 2006).
- 11 Une avancée notable dans la prise en compte des demandes autochtones a été l'élaboration par l'organisation des Nations Unies de la Déclaration des droits des peuples autochtones et sa ratification par les pays membres à partir de 2007. Il ne s'agit que d'une déclaration d'intention mais elle n'est pas anodine. En effet, son article 26/1 précise que les autochtones ont droit à toutes les ressources de leur territoire d'origine. Dans le cas

des Amériques, ce serait donc la totalité du continent. On comprend pourquoi les États-Unis n'aient ratifié la déclaration qu'en 2010, suivant l'exemple des autres colonies de peuplement, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007). Cette Déclaration des droits commence à être invoquée lors des revendications des Nations Indiennes (Indian Law Resource Center, 2012).

## Après la mine : la volonté de protéger les sites

- 12 Lorsque l'uranium jouait un rôle dans la défense nationale, des années 1940 à la fin de la guerre froide, un *modus vivendi* faisait que l'opinion publique acceptait les installations minières comme une nécessité inévitable. Cependant, dès les années 1980, ce consensus ne fonctionna plus, d'une part, à cause de l'économie touristique florissante et d'une part, du fait de spectaculaires pollutions. Il n'était plus possible de penser que l'immensité du continent permettait de sacrifier certaines zones à la nécessaire exploitation des ressources.
- 13 Lorsqu'en 1979, la digue du bassin de décantation de la mine d'uranium de Church Rock, au Nouveau-Mexique, se rompit, elle relâcha plus de mille tonnes de déchets radioactifs et plus de 350 millions de litres d'eau acide et radioactive dans le Rio Puerco qui approvisionne en eau une partie de la Nation Navajo (ENDAUM, 2014). L'accident ne fut pas aussi médiatisé que celui qui affecta, la même année, la centrale nucléaire de Three Mile Island, en Pennsylvanie, dans un territoire beaucoup plus urbanisé. Pour les populations concernées par la pollution de Church Rock, il s'agit d'une flagrante injustice environnementale frappant de façon disproportionnée les autochtones (Shebala, 2009).
- 14 La densité de population influe sur la façon d'appréhender l'impact négatif des mines. Ce qui était acceptable dans une zone dépeuplée ne l'est plus lorsque la pression démographique augmente. Dans les années 1980-1990, on prit conscience que, dans les États miniers de l'Ouest, de vastes zones restaient stériles et dangereuses et que les cours d'eau étaient durablement pollués. Les études réalisées pour appréhender l'ampleur du problème annoncent des coûts importants, sans aucune mesure avec le budget des États dans lesquels les mines sont situées (Kuipers J., 2003 :2). L'uranium pose un problème plus crucial encore du fait de l'impossibilité de décontaminer les sites d'exploitation ou de traiter les déchets dans une échelle de temps humaine (EPA). Il ne reste alors que le stockage contrôlé, comme à Carlsbad, dans le sud du Nouveau-Mexique (WIPP, Waste Isolation Pilot Plant, géré par le Département de l'Énergie, <http://www.wipp.energy.gov/>).

## L'uranium dans l'Ouest américain : production, décontamination et nouvelle exploitation

### Les années 1950 à 1990 : impact de l'industrie de l'uranium sur la santé publique

- 15 Les gisements d'uranium des États-Unis se trouvent principalement dans l'Ouest du pays (Nouveau-Mexique, Arizona, Colorado, Utah, Wyoming, Nebraska, Montana, État de Washington). Dans les années 1950, les tests nucléaires atmosphériques dans le désert du

Nevada étaient un spectacle que les touristes admiraient depuis leur hôtel de Las Vegas (Time Life, 1955). Le danger des radiations sur le long terme n'a été pris en compte que depuis les années 1970 lorsque la surmortalité des travailleurs de l'uranium ne pouvait plus être ignorée (RECA, 2011). Des normes de sécurité mises en place en 1971 réduisaient alors le contact des mineurs avec les poussières d'uranium mais ce n'était pas suffisant (Brugge D. et Gobble R., 2002 : 1411-1413 ; Boice J., 2008 : 305-308).

## Les Indiens et l'industrie nucléaire : l'exemple du gisement de Grants

- 16 Les Indiens, et surtout les Navajos, étaient particulièrement touchés par ce qu'ils appelaient la maladie des radiations, un ensemble de pathologies respiratoires, rénales et dermatologiques (Brugge D., 2006 : 15-17). Dans la région vivent aussi plusieurs tribus Pueblos dépendant de l'emploi local, dont celui de la mine. Un mineur du pueblo d'Acoma, Simon Ortiz, qui deviendra poète et universitaire, écrira plus tard avec amertume que les Indiens étaient toujours employés au plus profond de la mine d'uranium (Ortiz S., 1992), là où le danger était le plus grand.
- 17 En 1990, la loi de compensation (*Radiation Exposure Compensation Act* - RECA) entra en vigueur pour tous les mineurs ayant été employés avant 1971 mais il était difficile de prouver qu'un cancer, était directement liée à l'exposition aux radiations. Les fumeurs furent exclus parce qu'on pouvait attribuer leur pathologie à une autre cause. Si d'autres membres de la famille étaient touchés par les poussières radioactives rapportées par les vêtements du mineur, il fallait que le mineur prouve qu'il était marié. Le mariage navajo traditionnel n'était pas lié à un certificat de mariage et n'a pas été, dans un premier temps, reconnu comme un mariage donnant lieu à compensation de l'épouse. Par ailleurs les Indiens ne conservaient pas leur historique d'emploi et, jusqu'aux amendements de la loi de compensation de 2000 et 2011, avaient peu de chances d'obtenir une quelconque aide en cas de maladie professionnelle (Brugge D., 2006 : 17-20). Même après la mise en œuvre des normes de sécurité en matière de ventilation des mines, les travailleurs que l'on appelle les « post-1971 » représentent, au Nouveau-Mexique, 72% de ceux qui se disent victimes des radiations (Rice N., 2010).

## La décontamination financée par le « *Superfund* »

- 18 En 1980, pour répondre aux problèmes environnementaux posés par les pollutions massives, l'administration américaine mit en place une loi communément appelée *Superfund*, permettant de financer la dépollution d'un site en cas de disparition de l'exploitant (EPA : 2014). Devant le grand nombre de demandes, des choix doivent être faits et il semble que la visibilité d'un site, et parfois sa position en zone touristique en rende le traitement plus rapide. Moab, une petite ville du sud de l'Utah, en bordure du parc national Arches reste marquée par son passé minier. Entre 1956 et 1984 l'usine Atlas Mineral Corp, spécialisée dans le traitement de l'uranium, avait entassé un gigantesque terril de 12 à 16 millions de tonnes, aux abords directs de la ville, dans la plaine alluviale du Colorado. Avec la faillite de la société d'exploitation en 1998, pour des raisons de baisse de rentabilité, et la montée en puissance d'une activité touristique centrée sur les sports de nature, le VTT, la randonnée et l'escalade, ce terril radioactif commençait à devenir trop visible. Depuis 2009, les travaux de déblayage sont en cours et un tiers de cette masse a été déplacée 40 km au nord vers un site sécurisé (UMTRA, 2014).

- 19 À l'inverse, il existe des sites plus dispersés où les opérations de décontamination sont difficiles. L'agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency, EPA) a mis en œuvre un plan de décontamination de la réserve Navajo en 2008 (EPA : 2008). Le problème principal vient de l'absence d'une cartographie du risque ; il y aurait 400 mines d'uranium au Nouveau-Mexique, beaucoup ne sont pas répertoriées, de simples trous creusés parfois à proximité des habitations, sans autorisation préalable vu qu'il ne s'agissait pas d'une véritable exploitation mais d'une prospection individuelle par les habitants des lieux. Aujourd'hui, ces dépressions servent aux jeux d'enfants, surtout lorsqu'elles se remplissent d'eau pendant les orages, rendant ces jeux d'autant plus dangereux pour la santé. Par ailleurs, les poussières radioactives sont lessivées et polluent également les nappes phréatiques (Childress M., 2009).

## Mines, sacralité et économie

- 20 Le gisement d'uranium de Grants inclut les flancs du Mont Taylor, un volcan éteint de plus de 3400 mètres d'altitude qui s'élève au-dessus d'un haut plateau et qui est visible de loin. Cette montagne occupe une place importante dans la cosmogonie des tribus avoisinantes. Pour les Navajos, elle est *Tsoodzil*, une montagne cardinale présente dans leur histoire de la création (Matthews, W., 1897, p. 78). Avec le renouveau de l'identité indienne dans les années 1960, il devenait intolérable, pour les tribus de laisser détériorer « leur » montagne. Il se trouve qu'environ 25% de l'uranium exploitable aux États-Unis est situé sur ou à proximité du territoire de la réserve navajo (LaDuke W., 2005). Par ailleurs, il apparaît que le risque d'exposition aux radiations est plus élevé pour les Navajos traditionnels, ceux qui habitent dans les endroits reculés et qui puisent leur eau dans des sources non contrôlées et risquant d'être polluées (Redwood D. *et al.*, 2012).

## Les Navajos entre refus et acceptation de l'industrie de l'uranium

- 21 En 2005, l'Administration Bush mit en place une politique de subventions à l'extraction nucléaire, au motif que cette énergie n'avait pas d'impact négatif sur le climat. La Nation Navajo, qui refusait toute exploitation depuis les années 1990, réagit en promulguant une loi interdisant l'exploitation de l'uranium, ainsi que toute la chaîne des opérations qui lui sont liées (enrichissement, stockage, transport), sur le sol de la réserve (*Diné Natural Resources Protection Act*, 2005). Cette loi ne concerne que le territoire de la Nation Navajo et, bien qu'il soit étendu (71.000km<sup>2</sup>), les gisements en bordure du territoire navajo ne sont pas affectés par cette interdiction.

## La pression démographique et le sous-développement économique

- 22 La pression démographique qui accroît la densité de population, ainsi que la fréquentation touristique, pousse à la dépollution des sites exige aussi plus de ressources énergétiques. On assiste à un questionnement sur l'exploitation des ressources traditionnelles comme le charbon pour l'utiliser dans des centrales thermiques dites propres. La Nation Navajo possède le plus grand gisement de charbon de la région et elle est libre de l'utiliser à sa guise. Cependant, elle doit faire appel à des capitaux externes et ses implantations doivent satisfaire aux règlements nationaux. En outre, la centrale à charbon propre (*clean coal*), la *Desert Rock Energy Facility*, n'a jamais vu le jour ; elle était

controversée quant au degré de propreté car elle aurait émis 12 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an et n'a jamais obtenu l'aval de l'Agence de protection de l'environnement, ni les financements externes (Bull P., 2011).

- 23 Un taux de chômage atteignant 64% a poussé la Nation Navajo à racheter, en 2013, les droits d'exploitation d'une mine de charbon sur leurs terres. Il s'agissait à la fois de sauver des emplois menacés par le risque de fermeture de la mine et de mettre en place une politique énergétique interne qui devait aussi garantir l'approvisionnement de la centrale à charbon de Four Corners, située en territoire navajo mais exploitée par une entité externe, et risquant de fermer en l'absence d'approvisionnement.
- 24 L'indépendance économique est une utopie pour la plupart des Nations autochtones pauvres des États-Unis dont les services sont financés par l'Administration fédérale. Si les Navajos ruraux n'ont pas besoin d'une centrale électrique car ils ne sont pas raccordés au réseau, leur énergie provenant du charbon glané dans les terrils autour des mines et, s'ils en ont les moyens, d'un générateur à essence, le gouvernement navajo veut vendre de l'électricité aux villes anglo-américaines et assurer des emplois. Il a donc besoin de la centrale électrique. Les militants écologistes arguent du faible coût d'un équipement individuel en capteurs solaires et de la rentabilité d'une microcentrale solaire collective comme en a installé la petite ville navajo de Crownpoint (quelque 2600 habitants) pour couvrir 100% de ses besoins en électricité. La région étant quasi désertique, le passage à l'énergie solaire permet aussi d'économiser les grandes quantités d'eau que nécessite le fonctionnement d'une centrale à charbon (Rondon A., 2012 : 49). Toutefois, on voit peu d'installations solaires en terre navajo.
- 25 Il existe un frein structurel à l'utilisation individuelle ou locale des énergies renouvelables. Comme dans toute économie dépendante et sous-développée, il y a peu de capitaux internes (Feltès-Strigler M-C., 2000 : 245). La Nation Navajo n'a pas de véritable politique de gestion des ressources et ne peut que se positionner pour ou contre l'extraction de l'uranium ou du charbon. Marie-Claude Feltès-Strigler a mis en évidence les nombreux freins empêchant la prise de décision au sein de cette nation indienne pauvre qui n'a pas les moyens de subventionner des installations individuelles, solaires ou éoliennes et les voix militantes, même si elles proviennent de membres de la Nation Navajo, ont peu de chances de se faire entendre. Pour les Indiens, les choix dans leur consommation énergétique sont limités, voire inexistant.

## Les mines d'uranium du Grand Canyon

- 26 À l'inverse, le consommateur, urbain ou périurbain dispose d'un plus grand rayon d'actions : il peut réduire sa facture énergétique et choisir l'énergie qu'il consomme. Avant l'accident de la centrale de Fukushima au Japon en 2011, l'énergie nucléaire apparaissait, pour les États-Unis, comme l'énergie la plus appropriée (Frye R., 2008 : 282-283). On pourrait penser que le militantisme anti-nucléaire ait changé quelque chose, or la production de concentré d'uranium est relativement stable pour la période 2005-2013 (EIA, 2014 : 8), en dépit de l'accident de la centrale japonaise.
- 27 Dans l'Ouest américain, les militants anti-nucléaire favorisent une protection des sites naturels ou reconnus pour leurs qualités touristiques (Moab, le Grand Canyon, le Mont Taylor). Le déplacement du terril de Moab vers une région proche mais moins attractive du point de vue touristique ne suscite pas d'opposition. En ce qui concerne le Grand Canyon, protégé dès 1893 et parc national depuis 1919, il s'agit d'un lieu iconique



de l'Ouest américain qui reçoit près de 5 millions de visiteurs par an (Communication du Parc National). Vu les intérêts financiers en jeu, l'exploitation de l'uranium est peu compatible avec la vision de la nature que veut donner le parc.

- 28 En 1951, dans une ancienne mine de cuivre qui subsistait sur une parcelle privée à l'intérieur même du Grand Canyon, on découvrit de l'uranium qui fut exploité jusqu'en 1969 grâce une autorisation spéciale donnée dans un contexte de guerre froide. Après la fermeture de la mine, pendant une période de dépression du prix de l'uranium dans les années 1980, le parc a acquis le terrain et démantelé les installations (Amundson, M., 2001 : 321-323).Malgré la décontamination, toute la zone de la mine reste radioactive ainsi que son versant aval difficile d'accès.
- 29 Alors que le parc national du Grand Canyon ne donne plus de permis d'exploitation du sous-sol, le gisement continue à l'extérieur des limites du parc. Suite aux revendications des écologistes, le président Obama a affirmé en 2013 qu'il y aurait un moratoire de vingt ans pendant lesquels aucune autorisation d'exploitation de mine d'uranium à proximité du Grand Canyon ne serait accordée.Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux onze autorisations attribuées antérieurement, comme l'annonce la compagnie canadienne Energy Fuels, qui avait obtenu en 1986 un permis d'exploiter une mine à dix kilomètres de l'entrée sud, la principale entrée du parc national du Grand Canyon (Peixe J., 2013).

### **Une mine d'uranium sur une montagne sacrée**

- 30 Le Mont Taylor, situé sur le gisement d'uranium de Grants, est un autre lieu emblématique qui a une valeur spirituelle pour une trentaine de tribus avoisinantes, bien qu'il ne fasse pas directement partie d'une terre indienne. Il est classé par le *National Trust*, l'organisme en charge de répertorier les lieux d'importance historique (National Trust, 2014). Toutefois, il n'est pas certain que ce classement interdise l'exploitation de l'uranium dans le périmètre de protection, car les compagnies minières qui ont des droits sur les mines voisines seraient susceptibles d'arguer qu'une mine souterraine n'affecte pas la sacralité du sommet.

### Les pentes du Mont Taylor, Nouveau-Mexique



Photo : Susanne Berthier-Foglar

- 31 Non loin du Mont Taylor se trouvent aussi des enclaves hispaniques, issues de la colonisation espagnole du pays, et dont les terres s'étendent sur les flancs de la montagne. En 2009, lors de la phase initiale du militantisme indien pour la protection de cette montagne, on assista à une montée de la violence des Hispaniques envers les Indiens (Paskus L., 2009), deux minorités en désaccord quant à la gestion des ressources, les Hispaniques en faveur de « leur » mine et les Indiens en faveur d'une interdiction de l'exploitation. Une particularité étasunienne est la relative souveraineté des tribus devenues Nations Indiennes (*Indian Self-Determination Act*, 1975). L'administration fédérale favorise leur développement économique et leur accorde le droit d'ouvrir des casinos (*Indian Gaming Regulatory Act*, 1988). Les Nations Indiennes du Nouveau-Mexique possèdent ainsi treize casinos, situés pour la plupart dans la moitié nord de l'État et la Nation Navajo en possède un dans le nord de l'Arizona (Berthier-Foglar S., 2010 : 393-395). Les retombées économiques sont appréciables pour les tribus, ainsi, pour le premier trimestre 2016, le chiffre d'affaires après impôts, et après déduction des gains remportés par les clients des casinos indiens était supérieur à 173 millions de dollars pour le Nouveau-Mexique (chiffre consolidé pour tous les casinos indiens de l'État, Revenue Sharing, 2016). Pour l'Arizona, qui compile ses données annuellement, ce même chiffre d'affaires est de 1 844 millions de dollars pour l'année fiscale 2015, ce qui correspond à un chiffre trimestriel de 461 millions de dollars (Arizona Department of Gaming).
- 32 Cette source de revenus n'existe pas pour les Hispaniques qui sont souvent plus démunis que les Indiens. Dans la région du Mont Taylor, le hameau de Marquez se compose de maisons délabrées au milieu de terrains quasi désertiques. Les habitants sont les descendants des colons du XVIII<sup>e</sup> siècle et la seule activité économique visible, ce sont les quelques têtes de bétail qui paissent à proximité du terroir de la Jackpile qui a été, avant

son arrêt en 1982, la plus grande mine d'uranium à ciel ouvert des États-Unis. Elle se trouve sur les terres indiennes du pueblo de Laguna qui réclame l'intervention du *Superfund* parce que la décontamination des années 1980-1990 n'a été que superficielle (EPA 2014). À l'opposé, les habitants de Marquez souhaitent la réouverture d'une mine voisine qui leur donnerait un emploi sur la terre de leurs ancêtres qui se sont installés sur la terre des ancêtres des autochtones. L'étude de faisabilité de l'exploitation de l'uranium de Marquez, réalisé par la compagnie minière canadienne Strathmore (Alief H., 2010), avant son rachat en 2013 par Energy Fuels, montre que le minerai est exploitable. La mine pourrait ouvrir si l'énergie nucléaire est compétitive ou si le pays souhaite éviter le minerai d'importation (Energy Information Administration, 2016).

#### Marquez, Nouveau-Mexique



Photo : Susanne Berthier-Foglar

## Conclusion

- 33 L'exploitation des ressources énergétiques est tributaire de facteurs économiques et sociaux. Les mines d'uranium à proximité du Grand Canyon ne sont pas tolérées, de même que celles qui pourraient défigurer une montagne sacrée pour les autochtones. Les mines plus éloignées des centres d'intérêt touristique ou spirituels sont souvent en « standby » en attendant une montée du prix de l'uranium ou la compétitivité du minerai local.
- 34 Devant la mauvaise image, voire le refus de l'énergie nucléaire, les États-Unis cherchent d'autres sources énergétiques. L'une est le charbon « propre », appellation oxymoronique inventée par le partisans du charbon, qui cache un niveau de pollution élevé, en matière d'émissions toxiques dans les centrales à charbon, sans compter le coût de la séquestration de CO<sup>2</sup> (Van Noorden, R., 2014). L'autre est le gaz « naturel », qui comprend

les gaz « non-conventionnels » (gaz de schiste, *tightgas*), dont l'appellation provient de leur localisation dans des roches qu'il faut fracturer par un processus hydraulique pour les exploiter (*fracking*). Ces deux ressources d'énergie sont les plus employées aux États-Unis pour la production d'électricité. Le charbon est utilisé pour 39% de la production d'électricité et le gaz naturel pour 27%. Le nucléaire ne compte que pour 19% (Energy Information Administration, chiffres de 2013). Cependant, les opposants à la fracturation hydraulique, un procédé polluant les nappes phréatiques, s'organisent. Le comté de Mora, au Nouveau-Mexique, a voté une loi interdisant toute forme de *fracking* sur son territoire. La légalité d'une telle mesure n'est pas assurée et l'opposition politique promet de casser cette loi par le jeu des élections locales (Eaton J., 2013).

- 35 Il se peut donc que graduellement, les États-Unis reviennent à l'exploitation de leur uranium malgré ses effets nuisibles. Les régions pauvres, qui ne bénéficient pas d'un soutien politique externe avec une organisation à forte visibilité comme le Grand Canyon Trust ou le Sierra Club n'ont souvent pas d'autre choix que d'accepter l'implantation d'une industrie extractive. Le cas des autochtones est différent. Une nation indienne qui possède un casino viable aura plus de facilité à refuser une implantation minière. Les Nations indiennes de la région (Navajo et Pueblo) ont une politique de financement d'infrastructures et de services sociaux, et d'achat de terres. Les casinos servent à cela et ils ne redistribuent pas de royalties aux membres de la tribu. En outre, ils sont une source d'emploi. Le casino a ainsi une fonction sociale et économique (Berthier-Foglar, S., 2010 : 393-396).
- 36 Parfois les casinos ne suffisent pas pour financer l'administration d'une Nation indienne. C'est le cas de la Nation Navajo qui possède le plus grand territoire indien des États-Unis mais souffre d'un sous-développement persistant. Ses élus sont conscients de la nécessité de suivre une ligne directrice moins radicale et, dans une déclaration officielle de 2011, on voit qu'ils ouvrent la porte à l'industrie de l'uranium en annonçant que « malgré l'interdiction de l'industrie de l'uranium, la Nation Navajo continue de s'intéresser aux technologies minières de l'uranium et aux conditions d'exploitation de l'uranium et des centrales nucléaires afin d'en déterminer la sécurité, la viabilité et le potentiel » (Navajo Nation, 2011). Au vu des besoins énergétiques des États-Unis et du refus local de l'exploitation de gaz de schiste, on peut penser que les mines d'uranium ont un avenir.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Sites web

Arizona Department of Gaming, 2015 Report, <https://gaming.az.gov/> (page consultée le 4 août 2016).

EIA (Energy Information Administration), <http://www.eia.gov/> (page consultée le 3 août 2016).

ENDAUM - Eastern Navajo Diné Against Uranium Mining, <https://www.facebook.com/ENDAUM/> (page consultée le 12 juillet 2014).

- EPA – Environmental Protection Agency, <http://www.epa.gov/> en particulier <http://www.epa.gov/radiation/radionuclides/uranium.html#near> (page consultée le 5 juin 2014).
- Indian Law Resource Center, <http://indianlaw.org/> (page consultée le 3 août 2016).
- Grand Canyon Trust, <http://www.grandcanyontrust.org/> (page consultée le 2 août 2016).
- National Park Service. <http://www.nps.gov/history>. (page consultée le 15 juillet 2014).
- National Trust for Historic Preservation.<http://www.preservationnation.org/> (page consultée le 24 septembre 2014).
- New Mexico Gaming Control Board, Revenue Sharing, 2016, <http://www.nmgcb.org/revenue-sharing.aspx>, (Site consulté le 4 août 2016).
- Sierra Club, <http://www.sierraclub.org/> (page consultée le 4 août 2016).
- The National Map, <https://nationalmap.gov/ustopo/> (page consultée le 16 décembre 2016)
- TOTAL, <http://www.total.com/> (page consultée le 10 septembre 2014).
- Time Life, archives 1955, « Nevada Atomic Bomb Test », <http://time.com/3675016/nevada-a-bomb-test/> (page consultée le 16 décembre 2016).
- Department of Energy – DOE, Projet UMTRA de Moab, U.S. Department of Energy. Bureau de Grand Junction, <http://www.gjem.energy.gov/moab/general/general.htm> (page consultée le 16 décembre 2016).
- WIPP, Waste Isolation Pilot Plant, <http://www.wipp.energy.gov/> (page consultée le 2 août 2016).

### Sources bibliographiques

- AIRFA, American Indian Religious Freedom Act, Public Law No. 95-341, 92 Stat. 469 (11 août 1978), 42 U.S.C. § 1996.
- Amundson, Michael A., « Mining the Grand Canyon to Save It: The Orphan Lode Uranium Mine and National Security », *The Western Historical Quarterly*, 32/3, 2001, p.320-45.
- Berthier-Foglar, Susanne, « De Devils Tower à Cave Rock : Terre-mère des Indiens ou terrain de jeu des citadins ? Représentation d'une réalité hybride ». *Représentations*, CEMRA, 3, 2007, p.10-27.
- Berthier-Foglar, Susanne, *Les Indiens pueblo du Nouveau-Mexique. De l'arrivée des conquistadors à la souveraineté des Nations Pueblo*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010.
- Boice, John, et al., « A cohort study of uranium millers and miners of Grants, New Mexico, 1979-2005 », *Journal of Radiological Protection*, 28/3, Sept.2008, p. 303-325.
- Brugge, Doug, et Rob Goble. « The History of Uranium Mining and the Navajo People », *American Journal of Public Health* 92/9, Sept. 2002, p. 1410-1419.
- Brugge, Doug, Timothy Benally et Esther Yazzie-Lewis (dir.), *The Navajo People and Uranium Mining*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 2006.
- Childress, Marjorie, « Abandoned uranium mines pose health risk to New Mexicans », *The New Mexico Independent*, 7 Mai 2009.
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Organisation des Nations Unies, 2007.
- Debo, Angie, *A History of the Indians of the United States*, Norman, University of Oklahoma Press, 1970.

- Diné Natural Resources Protection Act (2005). Résolution du 20e Conseil Navajo.
- EIA, Energy Information Administration. Domestic Uranium Production Report, 2014, 2016.
- EPA, Environmental Protection Agency, Health and Environmental Impacts of Uranium Contamination in the Navajo Nation, 2008.
- Feltes-Strigler, Marie-Claude, La Nation Navajo. Tradition et développement, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Frye, Roland M., Jr., « The Current 'Nuclear Renaissance' in the United States, Its Underlying Reasons, and Its Potential Pitfalls », *Energy Law Journal*, 29/2, 2008, p. 279-379.
- Indian Gaming Regulatory Act 1988 et seq. US Code, Title 25, § 2701.
- Indian Self-Determination and Education Assistance Act of 1975, US Code, Title 25, Chapter 14, Subchapter II 1975.
- Kuipers, Jim, Putting a Price on Pollution, Mineral Policy Center, Issue Paper Nr 4, 2003.
- LaDuke, Winona, « Navajos Ban Uranium Mining: A New Law Bans All Uranium Mining and Processing on Navajo Land », *Earth Island Journal*, Autumn, 2005.
- Laduke, Winona, « Monster Slayer, Can the Navajo kick the Coal Habit? » *Indian Country Today*, 31 juillet 2013.
- Makley, Michael et Makley, Matthew, Cave Rock, Climbers, Courts, and a Washoe Indian Sacred Place, Reno, University of Nevada Press, 2010.
- McLemore, Virginia T., « Uranium Resources in New Mexico », 2007 Conference of the Society for Mining, Metallurgy & Exploration, Denver, CO, 2007.
- Marienstras, Elise, La résistance indienne aux États-Unis du XVIe siècle au XXe siècle, Paris, Gallimard, nouvelle édition, 2014.
- Matthews, Washington, Navaho Legends, 1897, Salt Lake City, University of Utah Press, réédition 1994.
- Milner, Clyde A., et al., The Oxford History of the American West, New York & Oxford, Oxford University Press, 1994.
- Ortiz, Simon, « Starting at the Bottom », Woven Stone, Tucson, University of Arizona Press, 1992.
- Paskus, Laura, « Dueling Claims. A tribal attempt to protect Mount Taylor sparks a battle over ancient claims to the land », *High Country News*, 30 novembre 2009.
- Peixe, Joao, « Obama Administration Allows Uranium Mine Near Grand Canyon to Re-Open », *OilPrice.com*, 1er mai 2013.
- RECA (1990) - An Act to provide jurisdiction and procedures for claims for compassionate payments for injuries due to exposure to radiation from nuclear testing, PL 101-426.
- Redwood, Diana, et al., « Occupational and Environmental Exposures among Alaska Native and American Indian People Living in Alaska and the Southwest United States », *Journal of Environmental Health*, 74/9, 2012.
- Rice, Nathan, « Shades of hope for uranium's forgotten victims », *High Country News*, juillet 2010.
- Rondon, Anna, « The Sun Always Shines. Native Power Initiative », *Mesa Green Guide*. For Northern New Mexico, San Cristobal, NM, Green Space Media, 2012, p. 48-49.

Rosenblatt (ArrêtRosenblatt), « Navajo Nation v. US Forest Service », United States District Court, District de l'Arizona, 2006.

Rostkowski, Joëlle, *Le renouveau Indien aux États-Unis. Un siècle de reconquêtes*, Paris, Albin Michel, 2001.

Shebala, Marley, « Poison in the earth. 1979 Church Rock spill a symbol for uranium dangers », Navajo Times, 23 juillet 2009, <http://navajotimes.com/news/2009/0709/072309uranium.php>, consulté le 3 août 2016.

Van Noorden, Richard, « Two plants to put 'clean coal' to test », *Nature*, 509, 2014, p. 20.

#### Documentaires

Bull, Peter, *Dirty Business: Clean Coal and the Battle for Our Energy Future*, Bullfrog Films, Center for Investigative Reporting, 90 min, 2011.

Eaton, Joe, « Battles Escalate Over Community Efforts to Ban Fracking », National Geographic, Special Series, The Great Energy Challenge, 2013.

## NOTES

1. On notera que cet acronyme est aussi utilisé par les Navajo avec un sens différent (CARE : Citizens Against Ruining our Environment, c'est-à-dire Les Citoyens contre la destruction de notre environnement).

## RÉSUMÉS

Les États-Unis se posent la question cruciale de leur indépendance énergétique ainsi que de l'approvisionnement d'un pays gros consommateur. Les gisements d'uranium sont situés principalement à l'Ouest du pays et leur exploitation ne suscitait, à l'origine, pas d'opposition. Avec la montée de l'autochtonie depuis les années 1960, ainsi que la prise de conscience du danger des radiations, les revendications sont apparues et se sont faites plus vives. Cet article analyse la position des opposants et des partisans de l'exploitation de l'uranium dans le Sud-Ouest, des Nations indiennes (Navajo et Pueblo), des environnementalistes et des partisans d'une économie touristique. Les tribus souffrent encore des maladies dues aux radiations et, après avoir refusé toute forme d'exploitation minière radioactive, on observe chez certaines une attitude plus conciliante envers les sociétés minières. Par ailleurs, on remarque des alliances entre environnementalistes et Indiens, lorsque leurs intérêts convergent, et un clivage entre tribus riches et villages hispaniques pauvres. Les premières pouvant se passer d'un uranium jugé trop dangereux, surtout si elles ont les revenus d'un casino, les seconds n'ayant pas d'autre choix que d'accepter l'implantation d'une mine si ses habitants veulent pouvoir travailler au pays. Contre tous les arguments en faveur de l'exploitation de l'uranium, les opposants, et pas seulement les environnementalistes, refusent les implantations minières, surtout si elles se font dans des lieux à haute visibilité (à proximité d'un Parc National, sur une montagne sacrée). Quant aux sociétés d'exploitation, elles placent leurs mines en attente d'une reprise du marché de l'uranium ou d'une perte de confiance de la population dans la fracturation hydraulique.

As a major energy consumer, the United States is concerned about the vital question of energy independence. Uranium resources are mainly located in the West and when their exploitation began, it did not arouse any opposition. With the rise of indigenous claims in the 1960s, as well as the awareness of the danger of radiations, complaints have risen and intensified. This article analyzes the arguments of the opponents and proponents of uranium mining in the Southwest, of the Indian Nations (Navajo and Pueblo), of the conservationists and the tourist industry. Native Americans still suffer from “radiation disease,” a colloquial term covering an array of medical conditions, and—after having outlawed every form of uranium industry—a more moderate attitude toward mining companies is observed today. Furthermore, alliances are formed between conservationists and Native Americans when their interests converge, and the rift between wealthy tribes and poor Hispanic villages widens. The former can afford to do without uranium considered too dangerous, especially if they have casino revenues, the latter have no other choice than to accept the installation of a mine if their inhabitants want to be able to find work close to home. Against all the arguments in favor of uranium mining, the opponents—and not only the conservationists—refuse the mines if they are located in areas of high visibility (near a National Park, on a “sacred”—*i.e.* culturally significant—mountain). As for the mining companies, they place their mines on stand-by waiting for an upturn of the uranium market or the loss of trust of the population in hydraulic fracturing.

Los Estados Unidos se enfrentan a la cuestión crucial de su independencia energética y del abastecimiento de un país de alto consumo energético. Los yacimientos de uranio se encuentran principalmente en el oeste de los Estados Unidos y, en un primer momento, su operación no planteaba ninguna objeción. Desde los años 60, con el auge del indigenismo, así como con la concienciación del peligro de las radiaciones, han surgido reivindicaciones que se han hecho cada vez más presentes. Este artículo analiza la posición de los opositores y de los partidarios de la minería del uranio en el suroeste de EE.UU., de las naciones indígenas (Navajo y Pueblo), de los ecologistas y de los defensores de la economía turística. Las tribus siguen padeciendo enfermedades debido a la radiación y, después de rechazar cualquier forma de minería del uranio, se percibe en algunas una actitud más conciliadora hacia las empresas mineras. De otra parte, es posible ver alianzas entre ecologistas e indígenas, cuando sus intereses convergen, y un fuerte desacuerdo entre tribus ricas y pueblos hispanos pobres. Las primeras pueden prescindir de los ingresos de un uranio considerado demasiado peligroso, especialmente si tienen ingresos provenientes de un casino, y los otros no tienen más remedio que aceptar el establecimiento de una mina si sus habitantes quieren trabajar en el país. Contra todos los argumentos a favor de la minería del uranio, los oponentes, y no sólo los ecologistas, rechazan las minas de uranio, sobre todo si están en lugares de alta visibilidad (cerca de un Parque Nacional, en una montaña sagrada). En cuanto a las empresas mineras, tienen sus proyectos en espera de la reanudación del mercado de uranio o de la pérdida de la confianza de la población en la fracturación hidráulica.

## INDEX

**Mots-clés :** uranium, Ouest américain, autochtonie, écologie, Navajo

**Palabras claves :** uranio, oeste americano, indigenismo, ecología, Navajo

**Keywords :** uranium, American West, indigenusness, ecology, Navajo



## AUTEUR

### **SUSANNE BERTHIER-FOGLAR**

Susanne Berthier-Foglar est professeur, spécialiste de l'Ouest américain et des peuples autochtones, Université Grenoble Alpes (ILCEA4). [susanne.berthier@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:susanne.berthier@univ-grenoble-alpes.fr)